Déclaration bilan sur la mise en œuvre du Rapport Social Unique (SRU)
Plénière CSFPT du 18 novembre 206
Intervention CGT sur la note de synthèse RSU

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Chères, chers collègues,

La CGT remercie les membres contributeurs de la formation spécialisée n°1 concernant la synthèse présentée par Mme François DESCAMPS-GROSNIER, présidente de la FS1.

Bien qu'obligatoire depuis 2021, le SRU n'est pas encore renseigné par toutes les collectivités locales et leurs établissements publics.

Nous avons le courage d'affirmer, dans des rapports et textes législatifs, que le RSU favorise la communication entre l'administration et les représentants du personnel, que ce dernier constitue un support objectif pour préparer les instances du dialogue social, alimenter les discussions et élaborer des plans d'actions thématiques... Parfois, nous nous interrogeons sur la véracité du dialogue social établi par certains employeurs à l'égard des représentants du personnel pour s'approprier les modalités de mise en œuvre du RSU.

L'impact des lois NOTRe, MAPTAM, la 3DS et les principales transformations issues de la loi de transformation de la fonction publique de 2019 dans le domaine des ressources humaines ont détruit l'essence même du statut de la fonction publique.

Chaque année, les éléments statistiques des RSU permettent de déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. C'est donc un document important, d'où la proposition de la CGT de mettre en place une pénalité financière pour contraindre les employeurs publics les plus récalcitrants.

Espérant que l'ensemble des informations seront réellement prises en compte en vue d'améliorer les taux de réponse des futurs RSU, la CGT émettra un avis favorable sur cette note de synthèse.

Merci de votre attention